Conférence du désarmement

28 août 2012
Français
Original: anglais

République arabe syrienne
Au nom des États membres du Groupe des 21

Travaux de la Conférence du désarmement

1. Le Groupe note que les débats de fonds de la présente année ont lieu dans le cadre du programme d'activités présenté dans le document CD/WP.571/Rev.1.

2. Le Groupe des 21 souligne la validité absolue de la diplomatie multilatérale en matière de désarmement et de non-prolifération, et se déclare résolu à promouvoir le multilatéralisme en tant que principe clef des négociations concernant le désarmement et la non-prolifération.

3. Le Groupe souligne à nouveau que la Conférence du désarmement, conformément au mandat que lui a confié l'Assemblée générale des Nations Unies lors de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement (SSOD-I), reste la seule instance multilatérale de la communauté internationale pour les négociations sur le désarmement.

4. Conscient du danger le plus grave que constituent, tant pour l'humanité que pour la survie de la civilisation, la persistance des armes nucléaires et le fait qu'il reste possible de les employer ou de menacer de les employer, le Groupe souligne une fois de plus que le désarmement nucléaire demeure sa priorité absolue.

5. Le Groupe continue donc d'affirmer l'impérieuse nécessité d'engager rapidement au sein de la Conférence du désarment des négociations sur un programme échelonné en vue de l'élimination complète des armes nucléaires, assorti d'un calendrier précis, comprenant notamment l'élaboration d'une convention sur les armes nucléaires. Cette convention aura pour objet d'interdire la possession, la mise au point, la production, le stockage, le transfert et l'utilisation d'armes nucléaires, ce qui conduira à terme à leur élimination.

6. Le Groupe réaffirme l'importance de la Conférence du désarmement, mais regrette que la Conférence n'ait pas réussi à entreprendre les travaux de fond inscrits à son ordre du jour. Le Groupe prend note des divers efforts faits pour parvenir à un consensus sur le programme de travail, dont un qui a été adopté le 29 mai 2009 mais n'a pas été appliqué. Il prend aussi note de tous les efforts et propositions qui ont été faits par la suite en matière de programme de travail. Le dernier programme de travail proposé a été présenté le 14 mars 2012 mais n'a pas été adopté.

7. Le Groupe réaffirme qu'il est urgent que la Conférence du désarmement adopte et applique un programme de travail complet et équilibré reposant sur son ordre du jour et portant, notamment, sur les questions fondamentales, conformément au Règlement intérieur.

Merci de recycler

8. Le Groupe considère par ailleurs que, pour soutenir les travaux des organes de l'ONU chargés des questions de désarmement, il faut créer un environnement politique favorable qui tienne compte des intérêts de tous les États en matière de sécurité.

9. À cet égard, le Groupe est profondément préoccupé par l'absence persistante de consensus sur l'ordre du jour et le mécanisme du désarmement multilatéral, mais il réaffirme son appui à la convocation dans de brefs délais d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (SSOD-IV).

10. Le Groupe reconnaît qu'il importe de poursuivre les consultations sur la question de l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement.

11. La Conférence étant une instance de négociation, le Groupe continue d'être favorable au renforcement des échanges qu'elle peut avoir avec la société civile dans le domaine du désarmement, en particulier le désarmement nucléaire